



RAPPORT D'ACTIVITE 2001 DE LA COMMISSION FEDERALE CONTRE LE RACISME

Points essentiels des activités de 2001

Manifestations:

- Séminaire 2001: discrimination dans le monde du travail
- 21 mars 2001, conférence nationale à l'EPFZ en collaboration avec le Forum contre le racisme sur le thème des conférences mondiale et européenne contre le racisme
- Séminaire commun avec le GRAN (Groupe de réflexion et d'action contre le racisme antinoir)
- Conférence annuelle avec les représentants des cantons
- Préparation de la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme et participation à ladite conférence.

Etudes:

- Travaux préparatoires à l'étude de l'OIT sur la discrimination dans la recherche d'un emploi
- Etude de fond sur la création d'un réseau d'antennes et de services de consultation dans toute la Suisse.

Gestion des conflits:

• Explications sur la gestion pratique des conflits à l'intention des cantons

Relations publiques et sensibilisation:

- Tangram n° 10 «Femmes et hommes face au racisme»; Tangram n° 11 «Le monde du travail»
- Création d'un groupe de travail commun avec la Fédération suisse des journalistes
- Sensibilisation au sein de l'armée; collaboration avec l'antenne pour les questions d'extrémisme de l'état-major général
- Site Internet de la CFR: ouverture en octobre 2001 : www.ekr-cfr.ch



1. Commentaire sur la situation en 2001

Au cours de l'année sous revue, la Commission fédérale contre le racisme s'est préoccupée non seulement de la lutte contre le racisme en Suisse mais aussi du racisme à l'échelle mondiale. L'année a surtout été marquée par sa coopération active aux préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme de Durban, en Afrique du Sud, en collaboration avec le DFAE, et bien entendu par sa participation à cette conférence, du 31 août au 31 septembre. La CFR était représentée au sein de la délégation suisse et disposait en outre, en tant que «national specialised body», de sa propre délégation qui a été intégrée à une préconférence réunissant les organisations du même type. L'expérience accumulée par la CFR notamment dans le domaine des prestations de conseil aux victimes et de l'animation de groupes lui ont permis d'apporter une précieuse contribution aux préparatifs de la délégation suisse ainsi qu'aux débats de la Conférence même. Au sein de la délégation suisse, la CFR a servi de lien avec les ONG.

La Conférence nationale du 21 mars 2001 organisée en collaboration avec le Forum contre le racisme a été une étape intermédiaire entre la préconférence régionale européenne, qui a eu lieu en octobre 2000 à Strasbourg, et la Conférence mondiale. Au cours de l'année 2002, la CFR sera appelée à fournir une contribution importante à la concrétisation des résultats de la Conférence de Durban.

La CFR s'est également intéressée aux répercussions des événements du 11 septembre dans le monde entier. Elle s'est notamment interrogée sur l'existence de nouveaux fossés interculturels et interreligieux et sur les conséquences éventuelles des attentats sur la situation des minorités et plus particulièrement des musulmans en Suisse. Elle a interrogé ses membres musulmans pour connaître leurs sentiments et ces derniers lui ont confirmé l'existence de craintes qui ne se sont (pour l'instant) pas concrétisées sous forme d'actions verbales massives, voire de violences, contre la communauté musulmane. Certains hommes et femmes politiques de droite ont émis des propos visant à condamner et à rabaisser l'ensemble de la population musulmane de Suisse. Le 20 septembre, l'Office fédéral de la police a publié une circulaire sur la surveillance des institutions, qu'il a notamment justifiée en invoquant la protection de la population musulmane contre des actes terroristes. La CFR a notamment observé que l'opinion réagissait de façon totalement différente selon qu'il s'agissait d'un crime perpétré par une personne appartenant à la communauté chrétienne majoritaire en Suisse (comme ce fut le cas pour la tuerie de Zoug du 27 septembre) ou de personnes d'une autre culture, ethnie ou religion (tel l'attentat du 11 septembre à New York). Dans le premier cas, on a parlé du parcours de vie difficile de l'auteur du crime, dans l'autre, on s'est lancé dans des préjugés globaux à l'encontre de toute une population.

L'année 2001 fut une année de changement sur le plan tant organisationnel que personnel pour la CFR et son environnement. Par arrêté du Conseil fédéral du 21 février 2001, le Service de lutte contre le racisme (SLR) a été créé au sein de l'administration fédérale. Ce service a repris les tâches de coordination internes qui étaient auparavant du ressort du secrétariat de la CFR. Il gère par ailleurs pour le DFI le tout nouveau «Fonds de soutien à des projets en faveur des droits de l'Homme et contre le racisme» auquel le Conseil fédéral a alloué un crédit d'engagement de 15 millions de francs étalés sur cinq ans. Cette nouvelle structure a pour effet de doubler les effectifs engagés dans la lutte contre le racisme. Elle conduit par ailleurs à une nouvelle répartition du travail; libéré de certaines tâches, le secrétariat de la CFR peut se consacrer à d'autres projets au nom de la Commission. La CFR a par ailleurs fait savoir à la conseillère fédérale Ruth Dreifuss qu'elle souhaitait poursuivre son rôle capital de lien entre l'administration fédérale et les citoyens.

2. Affaires internes

2.1. Membres/Nominations

La CFR a perdu un de ses membres en 2001: pour des raisons professionnelles, M. Tanger Hatipoglu a dû renoncer à son engagement auprès de la CFR, au sein de laquelle il représentait la communauté musulmane de Zurich, dont il est vice-président.

2.2. <u>Séances plénières</u>

En 2001, la CFR a tenu cinq séances plénières ordinaires: les 25 janvier, 16 mars, 21 et 22 mai, 12 septembre et 21 novembre.

2.3. <u>Séances de la présidence</u>

La présidence et le secrétariat de la CFR ont tenu sept séances: les 10 janvier, 28 février, 25 avril, 26 juin, 21 août, 24 octobre et 20 décembre. Ces séances ont notamment été consacrées aux points suivants: image dans le grand public, planification des affaires courantes, suivi des projets et brève analyse de cas.

2.4. Secrétariat

Le secrétariat de la CFR a été entièrement restructuré au cours de l'année sous revue. A la fin du mois de février, Mme Cornelia Bohnet a quitté le secrétariat après de longues années de bons et loyaux services. Depuis la création de la Commission, elle a coordonné et documenté toutes les activités de celle-ci. L'arrêté du Conseil fédéral du 21 février 2001, par lequel le Service de lutte contre le racisme a été institué pour reprendre certaines tâches administratives internes de la CFR, a créé une nouvelle donne. Michele Galizia, jusque-là suppléant de la responsable du secrétariat de la CFR, a pris la direction du SLR au mois d'octobre. Conséquences de ce changement: cinq nouveaux cahiers des charges, une nouvelle répartition des tâches en interne et la mise en place du SLR.

Le secrétariat de la CFR a accueilli deux nouvelles collaboratrices en son sein: Mme Gioia Weber, responsable du bulletin TANGRAM et des relations publiques de la commission, et Mme Eliane Baumann, responsable de la gestion administrative du secrétariat de la Commission.

Le SLR se chargera désormais des tâches administratives internes ainsi que de la gestion, au nom du DFI, de la gestion du «Fonds de projets en faveur des droits de l'Homme et contre le racisme». Le secrétariat de la CFR pourra ainsi se consacrer davantage aux projets de la commission. Doris Angst Yilmaz, responsable du secrétariat de la CFR, sera chargée de la coordination des deux organes.

2.5. «Corporate Identity»

Au mois d'octobre 2001, le site Internet de la CFR a été mis en service. Ce site multilingue (français, allemand, italien) propose une multitude d'informations sur les activités de la commission, ses publications et ses prises de position. Une version résumée en anglais est prévue à court terme. Adresse: www.ekr-cfr.ch

3. Travail de la Commission thème par thème

3.1. Autorités

Parmi les nouveaux contacts établis au cours de l'année sous revue, on peut citer les rapports avec l'Office fédéral de la police au sein duquel un groupe de travail s'est attaqué aux problèmes de la violence et du racisme et approfondira la formation dispensée en parallèle aux fonctionnaires de police et aux travailleurs sociaux dans ce domaine. Le travail de sensibilisation effectué au sein de l'armée a lui aussi été amélioré: une antenne pour le signalement des conflits de nature extrémiste ou raciste a été créée au sein de l'état-major général, sous la direction du divisionnaire Eymann. La responsable du secrétariat a été invitée à un entretien et a fait un exposé dans le cadre du rapport des aumôniers.

3.2. Médias/Opinion publique

Ainsi que nous l'avions annoncé dans le rapport de l'année dernière, la CFR a cherché à développer les contacts directs avec les médias. Des entretiens préliminaires avec le directoire et le secrétariat central de la Fédération suisse des journalistes (FSJ) ont permis de préparer la première séance commune qui s'est tenue en septembre. L'objectif de ces rencontres est d'intégrer le thème de la lutte contre le racisme au travail des médias et de les inciter à prendre des mesures d'autorégulation. Au printemps 2002, ce thème sera inscrit à l'ordre du jour de la séance semestrielle de la FSJ. La CFR entend engager le dialogue avec d'autres associations du monde des médias. C'est ainsi que la nouvelle suppléante de la responsable de la commission a participé à un séminaire de la MERS «Association suisse pour les droits de la personne» consacré au thème des droits de l'Homme et des médias.

Le travail de relations publiques de la CFR a été évalué par des experts - conseillers politiques et agences RP. L'objectif de ce travail est de faire connaître la CFR en tant que centre de compétence et de prestataire de services, et faire davantage accepter son avis dans les cas de conflit également.

Le 21 mars, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, la CFR a organisé pour la première fois de son histoire une journée nationale en collaboration avec le Forum contre le racisme. Intitulée «TOUS DIFFERENTS, TOUS EGAUX», cette journée avait pour but de faire un bilan après la Conférence européenne contre le racisme qui s'était tenue en octobre 2000 à Strasbourg et de donner un aperçu de la Conférence mondiale de Durban. Des représentants de la Confédération, de la CFR et du Conseil de l'Europe ont présenté leur point de vue sur la situation actuelle. Dans le cadre d'ateliers, les représentants des cantons ont pu discuter avec ceux des ONG. Quelque 120 personnes ont participé à cette conférence qui a eu bonne presse.

Des membres de la présidence et du secrétariat général ont participé à divers séminaires portant sur des sujets touchant de près ou de loin la CFR. On citera notamment le forum du Tages-Anzeiger sur l'extrémisme de droite (9 janvier), la journée de la Déclaration de Berne sur les relations publiques concernant les droits de l'Homme (8 octobre), la conférence organisée en commun par la Commission fédérale des étrangers, la Commission fédérale des réfugiés et la CFR sur le thème de la naturalisation (29 octobre); le rapport des aumôniers de l'armée (29 octobre); la journée des associations féminines consacrée au thème du racisme: «Ne détournons

pas les yeux, agissons» (8 novembre). La présidence de la CFR s'est en outre exprimée, dans des communications écrites, sur la Conférence mondiale contre le racisme, la reconnaissance du génocide des Arméniens et la condamnation collective des musulmans après le 11 septembre.

3.3. Monde du travail

Bien que la Suisse soit l'un des pays occidentaux où la proportion d'étrangers est la plus importante, le thème de la discrimination au travail n'a guère été abordé jusqu'ici, ni dans la recherche, ni dans les débats publics et encore moins au niveau politique. Dans de nombreux autres pays, en revanche, des études mettant en lumière une discrimination manifeste ont conduit à la prise de dispositions légales visant à combattre ce phénomène. Or certains indicateurs qu'il faut prendre au sérieux tendent à prouver que la situation n'est guère différente dans notre pays.

Plusieurs questions étaient à l'ordre du jour: d'une part, les fondements, les effets et les possibilités de mise en œuvre de directives en matière de protection contre les discriminations, et d'autre part les exemples, les mesures et les « bonnes pratiques » à l'échelle internationale.

La journée annuelle de la CFR organisée le 19 janvier à Berne, et qui a attiré un grand nombre de participants, a permis de faire une première évaluation de la situation en Suisse et de lancer un débat animé sur des propositions concrètes visant à lutter contre la discrimination au travail. Y étaient représentés le monde scientifique mais aussi et surtout le patronat et les travailleurs.

Au cours de l'année sous revue, la question de la ratification du protocole additionnel 12 de la CEDH a aussi été abordée. Etant donné que ce protocole peut être assimilé à une interdiction de la discrimination applicable au droit civil également, il concerne le monde du travail. La CFR s'engage pour que l'administration fédérale examine les répercussions de l'adoption du protocole additionnel et les présente en 2002.

3.4. Discrimination

C'est avec le soutien de la CFR que les premières séances du «Groupe de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir» (GRAN) du Forum contre le racisme ont eu lieu en 2001. Le développement permanent de ce groupe constitue une étape importante pour faire prendre conscience de l'exclusion et de la discrimination spécifique auxquelles est confrontée cette catégorie de personnes et lui donner les moyens d'agir par elle-même.

La question de la discrimination a été évoquée en 2001 en rapport avec les lieux de stationnement et de passage des gens du voyage mais aussi pour ce qui touche aux domaines du logement et du travail (cf. 3.6.). La CFR recommande la ratification du protocole additionnel 12 de la CEDH, qui contient une interdiction générale de discrimination, et a demandé aux autorités fédérales compétentes de vérifier de façon plus approfondie les répercussions de ce protocole.

3.5. Antisémitisme

La deuxième conférence internationale de Stockholm sur l'Holocauste a eu lieu au mois de janvier 2001 sur invitation du gouvernement suédois. La délégation suisse comptait dans ses rangs la vice-présidente Boël Sambuc et le suppléant de la responsable du secrétariat.

La CFR et les membres de la délégation suisse à la Conférence mondiale contre le racisme ont également souligné, tant dans les travaux préparatoires qu'à la conférence même, que la lutte contre l'antisémitisme est un aspect essentiel de l'engagement contre le racisme.

3.6. Gens du voyage

La fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» a établi en 2001 un rapport sur la création de lieux de stationnement et de passage supplémentaires dans la mise en œuvre d'aménagement du territoire. Ce rapport fait état de la nécessité de créer environ 30 nouvelles places et demande que l'aménagement du territoire et l'attribution des zones tiennent compte du bien de toutes les catégories de population. La CFR estime qu'il est important d'agir par le biais de ce rapport car elle a été appelée à intervenir dans de nombreux conflits autour des places de stationnement ou de passage. Elle observe par ailleurs que la situation des gens du voyage et leur intégration sociale sont peu connues au niveau cantonal. La question des places de stationnement a fait l'objet de deux arrêts qui revêtent une importance certaine pour l'évolution future.

Lors d'une séance commune qui a eu lieu en décembre 2001, la CFR a fait part à la Fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» de son inquiétude car elle a constaté que les gens du voyage n'avaient encore aucune garantie de voir leur mode de vie accepté dans de nombreux domaines et qu'il fallait une structure pour gérer les conflits au nom de ces personnes. La CFR souhaiterait par ailleurs une clarification de l'appartenance institutionnelle.

Le fait que la Suisse envisage de ratifier la Convention 169 de l'OIT, qui traite de la protection des peuples indigènes a modifié la donne (voir aussi 3.4). La ratification de ce texte permettrait en effet notamment aux Yéniches, aux romanichels et aux gens du voyage en Suisse de mieux faire valoir leurs droits. Une délégation des gens du voyage suisses, accompagnés de leur avocat, a été conviée par le SECO à une audition, en présence d'un représentant de l'Office fédéral de la culture et de la Direction du droit international public/DFAE ainsi que de la responsable du secrétariat de la CFR. Depuis lors, la ratification de la Convention 169 a été approuvée par le Conseil national qui a transmis le dossier au Conseil des Etats.

3.7. Extrémisme de droite

La prise de position de la CFR en automne 2000 concernant l'extrémisme de droite est encore d'actualité, même si la question n'est plus aussi brûlante que l'année dernière. Les membres de la présidence et du secrétariat ont participé à plusieurs séminaires consacrés à ce thème. La responsable du secrétariat a quant à elle participé, avec le responsable du SLR, aux travaux du groupe de travail sur l'extrémisme de droite du DFJP. Les positions de la CFR sur ce sujet ont été intégrées au rapport publié fin 2001. Par ailleurs, certaines recommandations du groupe de travail de l'automne dernier ont déjà été mises en œuvre grâce à la création du Service de lutte contre le racisme interne

à l'administration et à celle du Fonds de projet pour les droits de l'Homme et la prévention du racisme. Dans ces recommandations, la CFR est citée en tant qu'organe compétent pour le travail avec les médias et la coordination des centres de conseil destinés aux victimes.

3.8. Conférence mondiale contre le racisme

Une fois la Conférence européenne terminée, les préparatifs de la Conférence mondiale contre le racisme sont allés bon train. La vice-présidente Boël Sambuc et la responsable du secrétariat Doris Angst Yilmaz ont participé à la mise au point de la position de la Suisse en vue de la Conférence mondiale ainsi qu'à la conférence même en tant que membres de la délégation suisse. La CFR a également proposé deux représentantes d'ONG travaillant dans son domaine d'activité pour la délégation suisse. En tant que représentante d'une institution nationale spécialisée (national specialised body), la délégation de la CFR composée de la vice-présidente Cécile Bühlmann, de Muriel Beck Kadima et de Lubilanji Noël Tshibangu a également participé à une préconférence organisée à Johannesburg. La CFR a pu prendre la parole en plénum au cours de la conférence de Durban.

Les résultats de la Conférence mondiale s'inscrivent dans la droite ligne de la politique de la CFR: définition aussi large que possible du cercle de personnes touchées par le racisme (incluant par exemple les immigrants, les requérants d'asile et les réfugiés); aide aux victimes du racisme; reconnaissance de la discrimination multiple sur la base de la langue, du statut de minorité, du sexe, de l'origine, etc. Diverses revendications émanant de la Suisse et à la formulation desquelles la CFR avait collaboré, ont été reprises dans les documents de la conférence: création et renforcement d'institutions nationales contre le racisme, mesures visant à éliminer la discrimination dans le domaine de la formation et à inscrire le thème du racisme dans le domaine de l'éducation, poursuite d'office des coupables, lutte contre les sites Internet à contenu raciste et observation (monitoring) rigoureuse dans le domaine de la lutte contre le racisme.

Au cours des années à venir, la CFR consacrera une partie de son travail à la mise en œuvre des résultats de la Conférence mondiale contre le racisme. C'est ainsi qu'en 2002, elle publiera une étude sur la mise en place d'un réseau d'aide aux victimes du racisme, organisera des séminaires régionaux et axera sa journée nationale annuelle du mois de mars sur ce thème.

4. Publications/Recherche

Les éditions 2001 du bulletin de la Commission TANGRAM ont été consacrées aux sujets suivants : «Femmes et hommes face au racisme» et «Le monde du travail».

4.1. TANGRAM n° 10 «Femmes et hommes face au racisme»

Le n° 10 du bulletin de la CFR porte sur la relation entre le racisme et les sexes. Il tente notamment de répondre à des questions telles que : le racisme a-t-il des composantes spécifiques selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes ? Les femmes sont-elles discriminées de la même façon dans le monde entier? Existe-t-il au sein des mouvements féministes des tendances défavorisant certains groupes de femmes? Hommes et femmes tiennent-ils un discours raciste différent?

De nombreuses contributions abordent par ailleurs l'influence qu'ont le racisme et la xénophobie sur la formation de l'identité, notamment chez les jeunes gens, la position des femmes dans la mouvance d'extrême droite et la différence d'attitude entre les jeunes hommes et les jeunes femmes face au racisme, à l'extrémisme de droite et à la violence. Des articles sur des projets concrets dans lesquels le racisme et sa composante sexuée jouent un rôle majeur ainsi qu'une bibliographie commentée d'ouvrages de référence sur le sujet complètent ce numéro.

4.2. TANGRAM n° 11 «Le monde du travail»

Le thème de la discrimination raciale sur le marché du travail et au travail n'a été jusqu'ici abordé en Suisse ni dans la recherche ni dans les débats publics. Le séminaire organisé par la CFR le 16 janvier s'aventurait donc en terrain inconnu. Le $11^{\rm e}$ numéro de TANGRAM réunit les exposés présentés au cours de cette journée. S'y ajoutent des contributions de chercheurs, des reportages et des avis d'acteurs importants dans ce domaine, tels les employeurs et les employés. Cette édition n'a pas la prétention d'offrir un tableau exhaustif de la situation, elle propose simplement des pistes de réflexion pour élargir le débat. Les nombreuses commandes avant même la publication de ce numéro montrent qu'il s'agit là d'un sujet « brûlant », mais aussi qu'un grand nombre d'acteurs sont disposés à l'affronter sérieusement.

4.3. Etude sur l'aide aux victimes de la discrimination raciale

La CFR s'emploie depuis de nombreuses années à élargir les prestations de conseil proposées aux victimes potentielles du racisme et de la discrimination raciale. Depuis 1966, elle est en contact avec les ONG spécialisées dans l'aide aux victimes. En 1999, elle a demandé aux cantons de créer des antennes. Il s'agissait dès lors d'établir un catalogue de l'offre existante en la matière.

Au mois de décembre 2000, la CFR a chargé le Forum suisse pour l'étude des migrations (FSM) d'une part de recenser l'offre actuelle en matière de conseil aux victimes de la discrimination raciale en Suisse et de possibilités d'intervention dans ce domaine et d'autre part de relever les lacunes sur les plans tant géographique que thématique afin de créer les bases permettant de mieux mettre les acteur en réseau à l'échelon national. Dans le cadre de ce mandat, le FSM était par ailleurs chargé de vérifier si l'offre disponible permettait de répondre à la demande potentielle, si elle était

différenciée selon les besoins, coordonnée et facilement accessible. Sur les 748 antennes axées sur les prestations de conseil auxquelles le FSM s'est adressé par courrier, 317 ont répondu: 180 d'entre elles ont déclaré qu'elles proposaient déjà une offre de ce type ou qu'elles étaient disposées à prendre les mesures nécessaires pour pouvoir le faire.

Il ressort de cette étude qu'il y a encore beaucoup à faire dans le domaine de la formation et de la mise en réseau des acteurs évoluant dans le contexte des antennes existantes. Ce dernier se caractérise par la diversité et la complexité typiques de la Suisse. L'accès à cette offre ainsi que sa qualité doivent par ailleurs être nettement améliorés. De nombreux fournisseurs d'aide n'en sont qu'à leurs débuts et sont donc appelés à élargir et à professionnaliser leur champ d'action dans certains domaines spécifiques tels que l'assistance juridique personnalisée ou la médiation juridique. Sur le plan géographique, les antennes existantes sont réparties sur l'ensemble du territoire suisse, aux niveaux national, régional et communal. L'étude doit paraître au début de 2002.

5. Procédures de consultation/Prises de position

Au cours de 2001, la CFR a pris position sur les thèmes suivants:

• Révision de la loi sur les étrangers (LEtr):

La CFR a constaté que le texte de loi s'efforce d'opter pour des formulations non sexistes et exemptes de jugement de valeur. L'intégration y trouve la place qu'elle aurait dû avoir depuis longtemps. Globalement, la CFR regrette cependant que les revendications spécifiques des femmes y soient trop peu prises en compte. Elle défend notamment une politique de migration détaillée, aux multiples ramifications, qui devrait inclure une politique de communication sur le plan national. La commission déplore l'existence d'un statut de "personnes admises à titre provisoire" et se déclare inquiète que le Modèle des deux cercles entraîne une inégalité de traitement des étrangers vivant en Suisse: «L'objectif de la révision est de garantir l'égalité de traitement de tous les émigrants vivant en Suisse sur le plan juridique. On peut craindre qu'avec un système binaire de recrutement, l'accès à notre pays ne soit de nouveau recherché au travers des flux migratoires des requérants d'asile, à la fois par les employeurs qui ont besoin d'une main-d'œuvre non qualifiée et par les personnes du second cercle qui souhaitent immigrer en Suisse. On retomberait ainsi dans le cercle vicieux de l'immigration clandestine, également cautionnée par le secteur économique. Résultat: recrudescence des réseaux de passeurs, demandes d'asile injustifiées, etc. Or ce sont précisément ces phénomènes qui éveillent au sein de la population des images négatives sur ceux que l'on a coutume d'appeler des «réfugiés économiques», sur les «abus en matière d'asile», sur la «criminalité des étrangers», etc. et qui attisent les sentiments xénophobes.»

• Révision partielle de la loi sur l'asile

La CFR a déjà eu l'occasion de se prononcer au sujet de révisions précédentes de la loi sur l'asile. Aujourd'hui encore, elle maintient sa position fondamentale selon laquelle les droits de l'Homme et la protection de la personnalité doivent aussi être accordés aux requérants d'asile. Voici un extrait de sa prise de position: «Ces droits sont notamment menacés par

la nouvelle réglementation dite de l'Etat-tiers, les décisions de non-entrée en matière ainsi que la collaboration envisagée avec les autorités du pays d'origine du requérant d'asile en vue d'une expulsion de ce dernier. La procédure accélérée ne permet ainsi plus guère au requérant de bénéficier d'une représentation juridique, les possibilités de recours sont quasiment nulles et le risque d'erreur de jugement est accru. La CFR réprouve l'attitude générale des autorités à l'égard des requérants d'asile qui transparaît du texte révisé et selon laquelle ces derniers abuseraient du droit d'asile. Elle estime notamment que les expressions telles que «abus du droit d'asile» ou «mariage de complaisance» (rév. LEtr) devraient être bannies des textes officiels parce qu'elles contribuent à créer des stéréotypes et à véhiculer au sein de la population suisse une image négative des requérants d'asile. Les dispositions et les conventions de droit international public contraignent les Etats signataires à garantir à tous les individus une protection juridique et le respect des droits de l'Homme et, si nécessaire, à favoriser le développement de ces droits. La CFR est d'avis que les propositions de modifications du texte révisé de la loi sur l'asile citées ci-dessus pourraient violer cette obligation. Constatant que les requérants d'asile et les réfugiés font fréquemment l'objet de discriminations, le CERD (Comité de l'ONU pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale), qui est chargé de veiller au respect de la convention internationale du même nom, a défini ces catégories de personnes comme des «groupes vulnérables» et des groupes-cible du racisme dans notre société. La Conférence mondiale contre le racisme qui s'est tenue en Afrique du Sud du 31 août au 8 septembre a débouché sur des conclusions analogues. Il est donc impératif de vérifier à l'avenir si les textes de loi, les directives et autres dispositions sont conformes aux instruments internationaux des droits de l'Homme (Convention sur les réfugiés, Déclaration des droits de l'Homme de l'ONU, Pacte II relatif aux droits civils et politiques, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention sur les droits de l'enfant, Convention sur la torture).»

Révision de la loi sur la nationalité

La CFR a participé à la consultation sur le projet de révision de la loi sur la nationalité qui a pris la forme d'un questionnaire. Dans ce cas aussi, il est essentiel à ses yeux de prévenir toute inégalité de traitement des candidats à la nationalité sur la base de leur origine, de garantir le droit de recours et d'octroyer des facilités de naturalisation à certains groupes de personnes afin qu'ils puissent s'intégrer aussi vite que possible.

 Rapport de la Suisse sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

A ce propos, la CFR a notamment souligné la discrimination multiple à l'égard des femmes pour des motifs racistes et sexistes, qui peut entraîner un préjudice cumulé.

 Ratification de l'art. 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (procédure de communication individuelle devant le comité de la CERD)

Promouvoir la mise en œuvre de la Convention contre le racisme est l'une des tâches essentielles incombant à la CFR. Cette dernière milite pour la ratification de la procédure de communication individuelle car elle estime que celle-ci pourrait stimuler notre sens de

l'équité. Pour mieux sensibiliser les autorités suisses, la CFR a envoyé sa prise de position à l'ensemble des cantons. Ces derniers ont d'ailleurs approuvé à l'unanimité la proposition de ratification.

 Prise de position sur les recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) portant sur la formation et l'intégration de jeunes de langue étrangère au degré secondaire II

La CFR soutient les recommandations de la CDIP et les considère comme une suite bienvenue des "Recommandations concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère" de 1991. Voici des extraits de sa prise de position: «Dans son rapport de 1999 intitulé «Des classes séparées?», la CFR a abordé de manière approfondie la question de l'intégration et de l'exclusion des enfants étrangers/de langue étrangère. Elle y cite notamment la déclaration de la CDIP du 6 juin 1991 intitulée "Le racisme à l'école" ainsi que les recommandations concernant la scolarisation des enfants de langue étrangère comme textes de référence. La CFR reconnaît par ailleurs la formation professionnelle et le passage à la vie active comme des moments délicats du point de vue de l'intégration. C'est la raison pour laquelle elle a lancé le projet «SPOCK, la différence, une chance» sous la forme d'une revue présentant des exemples positifs de mesures d'intégration des jeunes. La Commission fédérale contre le racisme considère qu'il est capital d'encourager dans ce domaine le dialogue entre la CDIP et les commissions fédérales mais aussi avec le grand public. Il nous semble donc important que vos recommandations s'adressent aussi aux associations professionnelles et aux associations d'étrangers et que ces groupes soient associés aux mesures futures. La CFR souhaite souligner l'approche globale, partenariale et non discriminatoire de ces recommandations et la juge prometteuse. Elle observe par ailleurs un autre aspect important, à savoir que la recommandation peut servir de référence pour le personnel enseignant. ... La CFR propose dont d'intégrer à la formulation des mesures les rapports de non-violence et l'élimination des préjugés, du racisme et de la xénophobie au sein de tous les groupes concernés.»

• Ordonnance sur le commerce itinérant

Cette ordonnance a notamment pour objectif de faciliter aux gens du voyage l'exercice d'une activité professionnelle. La CFR se prononce en faveur d'une autorisation d'une durée de cinq ans et propose que la «Communauté des gens du voyage» soit reconnue en tant qu'association de branche et qu'elle puisse à ce titre délivrer des autorisations d'exercer une activité commerciale. Elle plaide par ailleurs pour une diminution de la taxe préconisée.

• Révision de la loi sur la protection des animaux

La CFR s'est penchée sur la nouvelle formulation de l'art. 19 LPA consacré à la levée de l'interdiction de l'abattage rituel. Elle approuve la nouvelle version de cet article car elle constitue à son avis un compromis soigneusement étudié entre les exigences de la protection des animaux et le respect de la liberté religieuse. L'interdiction de l'abattage rituel en vigueur jusqu'ici est, selon la CFR, discriminatoire, raison pour laquelle elle approuve sa disparition des textes de loi. Elle fait référence dans sa prise de position au contexte antisémite qui régnait au moment de l'introduction de cette interdiction, en 1893. Pour terminer, elle retient que tant les dispositions de la loi fédérale sur la protection des

animaux que les directives religieuses des communautés juives et musulmanes s'attachent à respecter la dignité de l'animal et à éviter à celui-ci des souffrances inutiles et que les pratiques des uns et des autres ne sont donc pas contradictoires.

6. Contacts/Relations publiques

6.1. Collaboration interdépartementale/contact avec d'autres commissions

La collaboration interdépartementale s'est renforcée au cours de l'année 2001: avec la Direction du droit international public/DFAE dans le cadre de la préparation de la ratification de l'art. 14 CERD, avec la Division politique IV du DFAE dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale, avec l'Office fédéral de justice au sujet du protocole additionnel 12 CEDH et pour l'audition devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU au sujet du Pacte II (sur les droits civils et politiques), avec le SECO au sujet de la Convention 169 de l'OIT (cf. 3.6. Gens du voyage), avec l'étatmajor général de l'armée pour les mesures de sensibilisation des membres de l'armée.

La CFR a assisté à trois séances de coordination avec la CFE (Commission fédérale des étrangers) et la Commission fédérale des réfugiés. Les trois commissions ont organisé ensemble une journée consacrée à la nationalité (29.10) qui s'adressait aux multiplicateurs dans la perspective de la révision de la réglementation de la nationalité. Le président Georg Kreis a animé un des ateliers de cette journée et la vice-présidente Boël Sambuc a participé à un podium. Les trois commissions ont prévu de renouveler cette expérience l'année prochaine.

6.2. Contacts avec les ONG

Les contacts avec les organisations non gouvernementales ont eu lieu principalement dans deux contextes: d'une part celui de la préparation de la Conférence mondiale et de la Conférence de la CFR sur le même thème organisée en collaboration avec le Forum contre le racisme et d'autre part celui de l'enquête menée auprès de 800 services, organisations cantonales et ONG, concernant les prestations de conseil aux victimes de discrimination raciale.

La Conférence mondiale a également permis à la CFR de nouer de nouveaux contacts avec des ONG. Résultats: des premières pistes pour la mise en œuvre des résultats de cette conférence en Suisse et des projets d'action commune.

6.3. Contacts avec les cantons

Les conseils aux victimes et la présentation des résultats de l'étude de la CFR étaient également à l'ordre du jour de la Conférence réunissant les interlocuteurs des différents cantons. Sur demande des cantons, la CFR a en outre livré une analyse de cas de conflits qui lui ont été soumis afin de leur donner un aperçu du domaine d'activité potentiel d'une antenne pour les victimes du racisme. De nombreux cantons ont progressé, de manière diverse, dans leurs projets de création de nouvelles antennes. Lorsque des organes cantonaux ou communaux sont impliqués dans les cas de conflits soumis à la CFR, la responsable du secrétariat de celle-ci prend en règle générale contact avec l'interlocuteur cantonal compétent.

6.4. Contacts avec les administrations et les autorités

Les contacts avec les autorités dans le cadre de la collaboration tant au niveau de l'administration fédérale (cf. 6.1) que des services cantonaux (cf. 6.3.) ont été fréquents et variés.

6.5. Contacts internationaux

A l'échelon international, la participation à la Conférence de Stockholm sur l'Holocauste, les Conférences préparatoires à la Conférence mondiale qui se sont tenues à Genève ainsi que la Conférence de Durban elle-même ont permis de multiples contacts. Ces derniers ont notamment permis à la CFR de se situer par rapport à d'autres institutions spécialisées et organes de protection des droits de l'Homme. Outre la possibilité de comparer la situation de la Suisse et celle des autres pays, ces contacts permettent aux uns et aux autres de mieux communiquer leur savoir-faire. La conférence européenne ainsi que la conférence des institutions nationales de Johannesburg ont été extrêmement précieuses à cet égard.

7. Médiation

Le rôle de médiateur (ombud) de la commission a fait l'objet d'analyses et d'évaluations au cours de l'année 2001. D'une part, pour proposer aux cantons des analyses de cas concises (cf. 6.3.) et d'autre part pour avoir un aperçu du rôle que pourrait jouer la CFR en tant qu'organe compétent pour recevoir des pétitions dans le cadre de la procédure de communication individuelle, en application de l'art. 14 CIRD. Dans le cadre de ses activités de conseil, la CFR est de plus en plus souvent confrontée à des cas d'atteinte aux droits de l'Homme et d'inégalité de traitement en général. Les expériences qu'elle accumule dans le cadre de sa fonction de médiateur lui donnent une vision concrète de la situation et lui permettent d'adresser des prises de position aux organes internationaux chargés de vérifier le respect des conventions pour les droits de l'Homme en général. Cela s'est d'ailleurs maintes fois vérifié au cours de l'année 2001.

8. Perspectives

Points essentiels définis pour 2002:

Séminaires:

- ➤ Conférence nationale du 20 mars 2002 en collaboration avec le «Groupe de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir» et le Centre de coordination de la formation continue de l'Université de Berne sur le thème «Les ombres du passé et le poids des images».
- Approfondissement et travaux de suivi de l'étude sur le réseau d'antennes de consultation pour les victimes sous la forme d'une série de manifestations régionales ouvertes aux services intéressés et de la coordination qui en résulte.

Bulletin de la CFR:

Remaniement du bulletin TANGRAM dans le but de le rendre plus accessible à tous dans sa présentation, de l'axer sur un programme cible spécifique, etc. Pour l'année 2002, il n'y aura pas d'édition au printemps, le prochain numéro étant programmé pour l'automne.

Etudes:

- ➤ Auditions avec des spécialistes et publication d'une étude sur les discriminations présumées dans le domaine de l'asile
- ➤ Rapport et conférence sur les rapports entre l'Etat, les Eglises et les communautés religieuses

> Sensibilisation et relations publiques:

- ➤ Rôle spécifique de la CFR dans le processus de développement et de mise en œuvre d'un programme d'action pour la Suisse en tant que suivi de la Conférence mondiale contre le racisme de Durban.
- ➤ Evaluation des pratiques judiciaires au niveau cantonal en application de l'art. 261bis CP (analyse des arrêts depuis fin 1998)
- ➤ Approfondissement de la collaboration avec les médias
- Poursuite de la collaboration avec l'armée suisse